

Le oui aux naturistes du Portugal

Finies les pudeurs du régime de Salazar. Les naturistes sont de plus en plus nombreux et des textes législatifs devraient bientôt légaliser cet état de fait

Après des années de clandestinité sous le régime Salazar, le nudisme se développe au Portugal : des textes législatifs visant à le légaliser sont près d'aboutir. En attendant, les autorités ferment le plus souvent les yeux, permettant ainsi la pratique du naturisme un peu partout dans le pays, surtout dans la région de Lisbonne et dans l'Algarve. Il s'agit là de l'une des conséquences du « boom » touristique, mais cela correspond aussi à une grande libéralisation des mœurs, très sensible après le 25 avril.

De notre correspondant au Portugal

« **L**ES gens ont l'air de découvrir seulement aujourd'hui que le Portugal est un pays ouvert, lui aussi, au nudisme. Ici, à Aldeia do Meco, nous le pratiquons depuis plusieurs années. Nous n'avons pratiquement jamais eu de problèmes avec les autorités. C'est seulement maintenant, avec toute la publicité qui est faite dans les journaux, que nous devons faire plus attention. Que voulez-vous, cela attire les voyeurs. » L'Aldeia do Meco, c'est une plage assez isolée située près de Sezimbra, à une trentaine de kilomètres de Lisbonne. Elle est fréquentée par quelques pêcheurs mais surtout par plusieurs centaines de nudistes. Ces derniers ont créé des associations et il existe même une Fédération portugaise du naturisme, née dans la foulée de la révolution, en avril 1977.

L'attitude tolérante adoptée par les autorités portugaises vis-à-vis du nudisme, est illustrée notamment par l'ajournement sine die d'un procès qui devait avoir lieu il y a quelques jours à Almada, près de Lisbonne. Une soixantaine de nudistes avaient été surpris à Caparica par la police maritime.

Quelques-uns d'entre-eux ne se sont même pas rendus au tribunal pour entendre le renvoi du procès, auquel la presse portugaise, généralement favorable à la législation du naturisme, a donné une large place. Il n'y a pas encore longtemps, un an ou deux seulement, les mêmes nudistes auraient été qualifiés de maniaques sexuels et sans doute condamné à des peines de prison ferme pour « outrage public à la pudeur ».

En fait, la légalisation du

nudisme au Portugal n'est plus désormais qu'une question de temps. Sans la crise politique, on peut penser que cette légalisation aurait même déjà été réalisée. En tout cas, les textes législatifs sont prêts et personne ne s'oppose sérieusement à leur adoption. Même l'Eglise acceptera de fermer les yeux. Ces textes précisent notamment que la pratique du nudisme « ne constitue pas un outrage public à la pudeur si la nudité n'est pas accompagnée de gestes obscènes ou provocants ». Ils définissent aussi le naturisme comme « une manière de vivre en harmonie avec la nature », et spécifient qu'il ne peut s'identifier avec la lubricité, l' Exhibitionnisme et les tares sexuelles. De telles manifestations resteront passibles du droit pénal.

Mais il ne fait aucun doute que l'évolution des mentalités contactées par rapport au nudisme est due avant tout au « boom » touristique observé depuis quelques années. Il s'agit d'offrir aux touristes étrangers, surtout à ceux venant de l'Europe du Nord, ce qu'ils peuvent chercher ailleurs, et de ne pas priver ainsi le Portugal des devises dont il a besoin pour surmonter la crise économique. Il y eu aussi une libéralisation très sensible des mœurs après le 25 Avril. Elle s'est d'abord traduite d'une manière sauvage

et donc brutale (la pornographie étalée dans les rues, sur les trottoirs) et devient maintenant plus « raffinée » avec la création de magasins spécialisés pour les films et la littérature pornographiques. Aujourd'hui, on en est à reconnaître aux naturistes le droit d'avoir leurs zones réservées. Le nudisme sera de ce fait l'une des « conquêtes » de la révolution, au même titre que la réforme agraire et la restauration de la démocratie et des libertés.

Même si la légalisation du nudisme était retardée et si les autorités portugaises se montraient moins tolérantes à la fin de la saison touristique (c'est leur habitude), la fausse pudeur des années 1960 est révolue. Il n'est plus question, comme alors, d'emmener au poste de police le plus proche les baigneurs dont le nombril n'est pas caché par le maillot de bain. On ne verra plus la population recevoir à coups de pierres les touristes en bikini : ces derniers sont désormais la règle sur les plages portugaises, y compris sur les plus « familiales ». Et cela malgré une législation désuète qui exige toujours pour les femmes et les hommes un costume de bain complet, c'est-à-dire comprenant culotte et maillot. Encore une fois les mœurs sont allés plus vite que la loi.

Jose Alves

